

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 29

Pouvoirs : 4

Votants : 33

N°2021-32

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

**Présents :** Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

**Secrétaire de séance :** Thierry Dauchart

**Objet : Mise à jour du protocole RIFSEEP à compter du 11 juin 2021.**

Monsieur le Président explique que par délibération n°2018-19 en date du 12 avril 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouest Limousin a adopté le protocole relatif au RIFSEEP applicable aux personnels de la Communauté de Communes.

Ce protocole a ensuite été amendé et mis à jour par délibération n°2019-56 en date du 12 septembre 2019.

A ce jour, et au regard de la parution des textes applicables à des cadres d'emploi présents au sein des personnels de la collectivité, mais jusqu'alors non éligibles au RIFSEEP (Techniciens territoriaux, Educateurs de jeunes enfants, Auxiliaire de puériculture), il convient à nouveau d'adapter le protocole RIFSEEP de la Communauté de Communes Ouest Limousin à ces modifications réglementaires.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** le protocole RIFSEEP applicable aux personnels de la Communauté de Communes Ouest Limousin selon le modèle joint en annexe à la présente délibération,

- **DIT** que ce protocole mis à jour sera applicable à compter du 11 juin 2021,

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire

Le

Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture  
087-200066520-20210610-202105\_202132-DE  
Reçu le 17/06/2021